

Villeneuvois à vélo — Compte de résultat

Exercice : Exercice 2023 (clôturé) — du 01/01/2023 — au 31/12/2023 Document généré le 26/01/2024

Charges

Criai 5C3		
6017	Achats stockés - Fournitures	311,47
6021	Achats stockés - Matières consommables	116,34
604	Achats d'études et prestations de services	400,00
6065	Petits logiciels	50,00
6068	Autres fournitures & matières	224,89
616	Primes d'assurance	122,00
6181	Documentation générale	10,00
623	Publicité, publications, relations publiques	187,66
6251	Voyages et déplacements	336,27
6257	Frais de réceptions, représentations	37,57
626	Frais postaux et de télécommunications	383,10
6511	Redevances pour concessions, brevets, licences	16,67
652	Licences fédérales	144,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,50
6811	Dot. aux amortissements des immobilisations	500,00

Produits

701	Ventes de produits finis	320,00
706	Prestations de services	250,00
707	Ventes de marchandises	100,00
7082	Commissions et courtages	140,50
7085	Ports et frais accessoires facturés	119,30
74C2	Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois	500,00
74C3	Conseil départemental de Lot-et-Garonne	360,00
74C4	État	1 000,00
754	Ressources liées à la générosité du public	89,00
756	Cotisations	355,00
777	Quote-part de subvention d'investissement virée au résultat	250,00

Total produits	3 483,80
Résultat de l'exercice courant (excédent)	643,33

Contributions bénévoles en nature

870

2 000,00

Emplois des contributions

Mise à dispositions gratuites de biens

Sources des contributions

Dons en nature

2 000,00

Total emplois	2 000,00
Total charges et emplois	4 840,47

Total sources	2 000,00
Total produits et sources	5 483,80

Toutes les écritures sont libellées en €.

861



Villeneuvois à vélo — Bilan

Exercice : Exercice 2023 (clôturé) — du 01/01/2023 — au 31/12/2023

Document généré le 26/01/2024

Actif Passif

2182	Matériel de transport	2 000,00
28182	Amt. matériel de transport	-1 000,00
5112	Chèques à encaisser	10,00
512A	Compte courant	1 583,74
512B	HelloAsso	20,00
530	Caisse	65,00

1068	Réserves pour projet de l'entité	567,11
131	Subventions d'équipement	1 000,00
139	Subventions inscrites au compte de résultat	-500,00
4010	Autres fournisseurs	150,00
4110	Autres usagers	818,30
	Résultat de l'exercice courant (excédent)	643,33

Total actif	2 678,74
-------------	----------

Total passif	2 678,74	

Toutes les écritures sont libellées en €.



Association de défense et de promotion de la pratique cycliste à Villeneuve-sur-Lot et dans son agglomération.

11 rue Paul Claudel 47300 VILLENEUVE-SUR-LOT

Membre de la FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette)

ANNEXE COMPTABLE 2023

Le présent document est une annexe, venant compléter le bilan et le compte de résultat de l'association Villeneuvois à vélo, sur l'exercice comptable 2023.

I – Présentation de l'association

L'association a été fondée le 17 septembre 2021, lors d'une assemblée générale constitutive à la Maison de la vie associative à Villeneuve-sur-Lot. Elle a pour objet :

« la défense et la promotion de la pratique cycliste à Villeneuve-sur-Lot et dans son agglomération, notamment pour les déplacements quotidiens, en réalisant ou appuyant toute action de nature à en développer l'utilisation, en menant à bien toute campagne pour la protection et la sécurité des cyclistes et autres usagers de deux roues non motorisés, en incitant au partage de l'espace urbain et à l'intermodalité, ainsi qu'en défendant les intérêts individuels et collectifs des cyclistes face aux dangers de la circulation, au besoin en estant en justice. »

L'association a été officiellement déclarée à la Préfecture de Lot-et-Garonne le 9 novembre 2021, et au Journal Officiel des Associations le 16 novembre 2021. Elle s'est vue attribuée un SIRET (n° 905 264 792 00011) en novembre 2021. Elle fait partie de la Fédération française des Usagers de la Bicyclette depuis février 2022, et de l'Association Française des Véloroutes et Voies Vertes depuis janvier 2023.

En mai 2023, l'association a vu ses statuts évoluer afin d'agrandir son périmètre d'action sur tout le Pays de la Vallée du Lot, ainsi que sur tout le territoire départemental en lien avec notre statut de délégation départementale de l'Association Française des Véloroutes et Voies Vertes pour le Lot-et-Garonne (hors Agglomération d'Agen). En vertu d'une délégation de pouvoir de l'association Vélocité en Agenais, elle suit également les différents projets de réaménagement de la Route Nationale 21 en Lot-et-Garonne.

Conformément à l'article IV de ses statuts, l'association mène son action par tous les moyens licites propres à sensibiliser l'opinion, les pouvoirs publics et les entreprises aux buts qu'elle poursuit.

Cela passe notamment par :

- l'organisation de tout événement pouvant aider à la réalisation de l'objet de l'association : manifestations, animations pédagogiques (vélo-école, apprentissage de la mécanique...), sorties guidées...
- la vente permanente ou occasionnelle de tous produits ou services entrant dans le cadre de son objet ou susceptible de contribuer à sa réalisation : réparation de vélos, vente de vélos d'occasion...
- l'intervention auprès des collectivités publiques, administrations et entreprises, pour que le vélo soit pleinement considéré dans les aménagements urbains et périurbains ;
- les conseils apportés aux cyclistes et usagers de deux roues sur des problématiques liées à la circulation ;
- la communication autour du vélo comme moyen de locomotion ;
- l'élaboration de relations avec les associations aux buts similaires, aux niveaux local, régional et national.

En 2023, Villeneuvois à vélo s'est dotée d'une première antenne locale, une structure dépendant juridiquement de Villeneuvois à vélo mais dotée d'une autonomie d'organisation et d'une séparation comptable. Ce dispositif d'antenne locale permet de développer rapidement des structures en faveur des mobilités douces, y compris dans les zones les plus rurales, sans passer par le lourd formalisme de création d'une association, en s'appuyant sur la structure juridique d'une association existante. C'est ainsi que Villeneuvois à vélo porte l'antenne locale **VéLot**, sur le territoire de Lot et Tolzac, jusqu'à la confluence avec Garonne.

Dans le cadre de son objet, l'association s'autorise à ester en justice, sous accord préalable du Conseil d'Administration. Une procédure de recours a été enclenchée auprès du Tribunal administratif de Bordeaux, contre la décision implicite de rejet par le Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine de notre recours gracieux visant à l'application de l'article L 1272-6 du Code des transports, imposant l'équipement des autocars de la ligne de transports en commun interurbaine n°440 entre Villeneuve-sur-Lot et Agen, d'un dispositif permettant l'emport d'au moins cinq vélos non démontés. Ce recours est en cours.

II – Exercice comptable

Le présent exercice comptable couvre la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

La comptabilité de l'association est effectuée depuis le logiciel associatif *Paheko*. Ce logiciel permet de produire une comptabilité conforme au Plan Comptable Associatif français, en vertu du règlement ANC n°2018-06.

En 2023, suite à la création d'une antenne locale sur le territoire de Lot et Tolzac, Villeneuvois à vélo a déployé une comptabilité analytique afin de compter spécifiquement l'activité de l'antenne locale VéLot, et de tracer les recettes et dépenses issues de cette antenne. Plus d'informations en point VII.

III – Événements marquants

Les principaux événements marquants dans l'exercice comptable ont été la bourse aux vélos ainsi que l'achat de matériels pour les ateliers de réparation et la véloparade.

L'organisation de la bourse aux vélos le 16 septembre 2023 a amené 420,50 € dans les caisses de l'association. La vente de vélos réparés a également représenté un poste de recettes considérables.

D'un autre côté, l'achat de talkie-walkies afin d'améliorer l'encadrement de nos événements, ainsi que les dépenses en graphisme (pour le rendu 3D de la RN 21 cyclable, ou l'affiche de la véloparade) ont représenté un poste de dépenses important. En 2023, nous avons également pris en charge les frais de déplacement de nos bénévoles pour les différents événements, ce qui constitue une part importante de nos dépenses — qui est tout de même réduite grâce à l'usage du vélo pour l'immense majorité de nos déplacements. Les frais relatifs à notre participation à l'Assemblée Générale de la Fédération des Usagers de la Bicyclette ont été remboursés par cette dernière.

En termes de subventions publiques, l'association a pu bénéficier en 2023 de :

- une subvention de 1 000 € dans le cadre du Fonds de Développement de la Vie Associative, qui a servi au fonctionnement de l'association ;
- une subvention de 500 € par la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois, pour le fonctionnement de l'association ;
- une subvention de 360 € du Conseil départemental de Lot-et-Garonne pour le financement des actions menées par l'association dans le cadre du Plan Départemental d'Actions pour la Sécurité Routière.

IV - Immobilisations

L'association a fait l'acquisition le 31 décembre 2022 d'un vélo-cargo, triporteur à assistance électrique de la marque Christiania Bikes d'occasion, pour la somme de 2 000 €, par l'intermédiaire d'Adrien Chaud, président ayant acquis le triporteur le 22 mai 2022. L'association verse deux paiements à Adrien Chaud pour ce triporteur : 1 000 € en décembre 2022, et 1 000 € en 2023.

Le financement de ce vélo-cargo est le suivant :

Subvention CAGV: 700 €;

Subvention mairie de Pujols : 300 € ;

Auto-financement : 1 000 €.

Étant un véhicule dont la valeur est supérieure à 1 000 €, ce triporteur fait l'objet d'un amortissement sur quatre ans, calculé comme suit :

	Dotation aux amortissements des immobilisations	Quote-part de subvention d'investissement virée au résultat
Exercice 2022 (31/12/2022)	500 €	250 €
Exercice 2023 (31/12/2023)	500€	250 €
Exercice 2024 (31/12/2024)	500€	250 €
Exercice 2025 (31/12/2025)	500€	250 €
Total	2 000 €	1 000 €

V – Valorisation du bénévolat

Comme dans toute association, le bénévolat représente une part importante des contributions volontaires de l'association. En l'absence de salarié·e, le bénévolat est l'unique moyen de faire vivre l'association. En 2023, le bénévolat a consisté en de nombreuses tâches, que l'on peut diviser en trois catégories :

- tâches administratives et présence dans les réunions d'aménagements : principalement effectué par les membres du Conseil d'Administration ;
- aide dans les ateliers de réparation : une douzaine d'adhérents ;
- organisation des événements (véloparade) et des randos vélo et culture en Villeneuvois : une vingtaine d'adhérents.

Par impossibilité de comptabiliser le bénévolat de manière fiable, le bénévolat n'est pas comptabilisé dans le résultat de l'exercice 2023. Il représente cependant **autour de 1 500 heures**.

Le don en matériel de sécurité routière, fourni par la Préfecture de Lot-et-Garonne dans le cadre du Plan Départemental d'Actions pour la Sécurité Routière, a en revanche été pris en compte dans notre exercice comptable, et estimé à 2 000 €.

VI — Bilan comptable

L'exercice 2023 fait ressortir un excédent de 643,33 €, dû à un total de charges de 2 840,47 € contre un total de produits de 3 483,80 €. Ce résultat positif est en partie dû au retard pris dans le lancement d'un atelier de réparation de vélos participatif fixe, en raison de l'absence de local, et qui nécessitera de grands investissements qui ont été anticipés dans la gestion de l'association. Les résultats positifs des deux exercices précédents permettent de fournir à l'association une trésorerie confortable de plus de 1 200 €, qui est nécessaire afin de subvenir aux dépenses du premier semestre de l'année, avant versement des subventions durant le second semestre.

VII — Comptabilité analytique de VéLot

En 2023, suite à la création d'une antenne locale sur le territoire de Lot et Tolzac, Villeneuvois à vélo a déployé une comptabilité analytique afin de séparer comptablement l'activité de l'antenne locale VéLot, et de tracer les recettes et dépenses issues de cette antenne.

Le Conseil d'Administration de l'association Villeneuvois à vélo a approuvé, le 13 juillet 2023, la création d'une antenne locale, dénommée « VéLot », sur les territoires de la Communauté de Communes Lot & Tolzac et la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas ; elle pourra également agir sur le sud de Val de Garonne Agglomération, sans pouvoir porter d'action juridique.

Comptablement, la comptabilité de VéLot est intégrée à la comptabilité de la structure juridique Villeneuvois à vélo, mais dans un « projet » à part, permettant ainsi de suivre les mouvements relatifs à l'antenne VéLot, au sein de notre logiciel comptable. Toutes les recettes et dépenses de l'antenne VéLot sont donc comptabilisées indépendamment des recettes et dépenses de l'association-mère Villeneuvois à vélo, quand bien même les deux structures partagent le même compte bancaire. Le présent rapport financier est celui de la structure juridique Villeneuvois à vélo, présentant ainsi les dépenses et recettes de l'association-mère et de son antenne. Cependant, un compte de résultat et un bilan financier spécifique à l'antenne VéLot peut être présenté.

Conformément à l'article VIII des statuts spécifique aux antennes, « un budget spécifique peut être alloué à leurs actions, approuvé chaque année par le Conseil d'Administration ». En 2023, dans le cadre du démarrage de son action, le Conseil d'Administration a délégué 150 € du budget de l'association Villeneuvois à vélo à l'antenne VéLot : en guelque sorte, un découvert acceptable pour l'antenne.

L'antenne VéLot dispose d'un rapport financier, qui est naturellement négatif en 2023, compte tenu des nombreuses dépenses en communication et outils nécessaires à la création d'une nouvelle structure. Les charges se sont révélées être de 326,57 €, pour un total de produits de 55,00 €. Ceci fournit un résultat de 271,57 € de pertes pour l'antenne VéLot (ce qui est intégré dans l'exercice comptable de Villeneuvois à vélo). Compte tenu du budget spécifique mentionné ci-dessus, cela représente une *dette* pour l'association-mère de 121,57 €.